Séance extraordinaire (Budget) du 12 décembre 2018

2018-12
274

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 12 décembre 2018 à 19h40.

Sont présents à cette séance :

Siège #0 - Mme Vanessa Roy
Siège #1 - M. Réal Rodrigue
Siège #2 - M. Noel Vigneault
Siège #3 - Mme Karen Talbot
Siège #4 - Mme Suzanne Veilleux
Siège #5 - M. Vincent Breton

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Carl Boilard.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - CONSTAT DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil, le 4 décembre 2018.

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M Noël Vigneault et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2019 de cette municipalité.

03 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Constat de la validité de l'avis de convocation et ouverture de séance
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget pour l'année 2019 et du plan triennal d'immobilisation

5. Période de questions
6. Clôture et levée de la séance

Cette séance spéciale étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2019 et du plan triennal d'immobilisations 2019-2020-2021, les membres du conseil procèderont en conséquence.

2018-12 275 **04 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2019 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

Attendu la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2019 de même que du programme triennal d'immobilisations pour les années 2019-2020-2021, ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal, sous le point # 4;

Attendu qu'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de La Guadeloupe;

- Adopte le budget de l'exercice financier de 2019 prévoyant;
  - Des revenus de 3 589 355 $
  - Des dépenses de 2 687 918 $
  - Un excédent d'opération avant conciliation à des fins fiscales de 901 437 $
  - Les affectations financières suivantes
    - 1 146 900 $ au remboursement de la dette à long terme
    - 486 403 $ affectation de surplus réservé
    - 240 940 $ aux dépenses d'immobilisation de l'exercice 2019
- Adopte le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers de 2019-2020 et 2021

Adoptée unanimement

05 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

2018-12 276 **06 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire d'adoption du budget soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 19h50

_____ _____

Carl Boilard, maire Christiane Lacroix, directrice générale